



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

RAPPORT-PREAVIS N° 02/2023

Réponse au postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts

**« Vers des vignes communales biologiques, saines et
exemplaires »**

Date proposée pour la séance

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil communal prenait en considération le postulat de Mme A. Baehler Bech cosigné par un des membres de chaque groupe dudit Conseil. Le texte est intégralement reproduit ci-dessous.

Postulat : « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires »

Le domaine communal viticole de Bourg-en-Lavaux s'étend sur plus de 12.5 hectares principalement distribués à une vigneronne-tâcheronne et à 2 vignerons-tâcherons ; le solde des vignes communales est loué (contrats de baux à ferme) à 7 autres viticulteurs (source : rapport de gestion 2020).

Les constats

- *La présence persistante et cumulative de micropolluants dans les sols et les eaux est avérée avec des répercussions à moyen et long terme sur la santé et la vie des habitants de notre commune¹.*
- *En Suisse, la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique affiche une progression annuelle de plus de 20% en 2020 pour une part de marché de 10.8%².*
- *Plus de 400 exploitations viticoles biologiques sont actuellement recensées dans notre pays, avec des viticulteurs privés de notre commune en voie vers cette transition biologique.*

Les opportunités

- *Les communes voisines riveraines du lac, telles que Lausanne ou Pully, ont déjà pris des mesures pour passer leurs vignes communales en viticulture biologique en renonçant notamment à l'usage des glyphosates et autres traitements de synthèse. Elles peuvent servir d'exemple pour les démarches de notre commune.*
- *Un futur vin communal biologique, soutenu par un marketing adapté, constituerait un produit neuf qui viserait un nouveau public, en extension rapide et continue, constitué des jeunes d'aujourd'hui et d'une part bientôt majoritaire de la population.*

En effet, notre commune viticole, cœur du Patrimoine Mondial UNESCO se doit d'être exemplaire et de saisir l'opportunité du virage bio entamé par de plus en plus d'acteurs

¹ Le fongicide chlorothalonil, probable cancérigène, banni depuis le 1^{er} janvier 2020 en Suisse, mais toujours présent dans la terre et les nappes phréatiques pour des années, souille notre eau potable et génère des coûts fixes annuels de plusieurs centaines de milliers de CHF à notre commune (achat d'eau à la ville de Lausanne).

² Source : Bio-Suisse ; graphique part BIO dans le total des superficies, OFAG, Office Fédéral de l'Agriculture.

suisses. Le respect de l'environnement, la préservation de la santé des travailleurs de la vigne et de leurs clients doivent être une priorité selon les conditions du milieu et de la topographie, en tirant profit de l'expérience de générations de familles de vigneron, vigneronnes qui peuvent nous accompagner dans cette transition vers une viticulture durable.

Notre demande

Le présent postulat demande à la Municipalité :

de procéder à une étude sur les conditions, les opportunités économiques et la faisabilité de la transition de la culture actuelle de la vigne vers une culture biologique pour tout ou partie du vignoble communal, en incluant dans son étude toutes les parties prenantes.

Contexte

Le monde de la viticulture n'a pas attendu les changements climatiques pour chercher et appliquer des méthodes moins intrusives et néfastes pour l'environnement.

A Lavaux, depuis plus de 23 ans, les insecticides ont été remplacés par des traitements à base de phéromones pour lutter contre les vers de grappe. La suppression des insecticides préserve les insectes auxiliaires (prédateurs). Plus de 90% des exploitations viticoles suisses répondent aux normes de la lutte raisonnée ou de la production intégrée. Ces programmes et mesures font partie intégrante de la politique agricole 2023-27, tout comme la volonté de réduire les intrants chimiques par une utilisation réfléchi et raisonnée, de développer de nouvelles techniques culturales et de sortir de nouveaux cépages résistants qui devraient arriver à l'horizon 2030. Cependant, la culture de la vigne à Lavaux, avec ses centaines de terrasses et ses vignobles escarpés, rendent le labeur difficile et onéreux. De plus, les conditions météo de la région du Haut-Lac enregistrent en moyenne plus de 1'200 litres au m²/an (Pully), ce qui ne facilite pas la lutte contre les maladies fongiques.

Organisation des Domaines

Depuis le 1^{er} novembre 2022, avec le départ à la retraite de Monsieur Daniel Lambelet, la Municipalité a reconduit deux contrats de vignolage pour une surface de 116'603 m². 14'274 m² sont loués (contrats de bail) auprès de vigneron de la Commune (voir tableau ci-dessous). Les sites d'encavage de Vilette et de Cully sont maintenus ; ils sont fonctionnels et en bon état. La vinification est confiée aux Frères Dubois sous forme d'un contrat de prestations. Les contrats de vente de raisins ont été dénoncés le 25 octobre 2022 pour la récolte 2023 (35% de la production de chasselas, hormis le Calamin Grand Cru), ce qui va permettre de mieux valoriser la récolte dès 2024.

Domaine communal Bourg-en-Lavaux (Etat au 01.11.2022)

Exploitant	Propriétaire	Autres	Surfaces m2
Mélanie Weber	Commune	Contrat de vignolage	28'019
Gaël Cantoro	Commune	Contrat de vignolage	88'584
Divers vigneron	Commune	Locations	14'274
Louis Philippe Bovard	Commune	Location/vignolage	467
Gaël Cantoro	Buttin-de-Loës	Contrat de vignolage	782
Total communal, sans Buttin-de-Loës			131'344

Opportunités et analyses

Notre commune se doit d'être exemplaire et être une locomotive pour la région. Elle peut se donner les moyens de pratiquer une viticulture expérimentale, plus efficace et plus écologique.

La reconversion et la certification « bio » ou « biodynamie » imposent des obligations aux viticultrices et viticulteurs et œnologues qui leur laissent très peu de marge de manœuvre. La certification demande un effort bureaucratique majeur et doit se faire sur l'entier du Domaine. Les coûts de production augmenteraient de 15 à 20%³ avec des baisses de rendement de 15 à 25%. Cependant, le bio parcellaire peut être mis en œuvre rapidement, sans pour autant être labélisé, afin de débiter les bases de la transition.

Dans ce but, une campagne de reconstitution pour favoriser la mécanisation a été initiée, tout comme le travail des sols et l'entretien des couverts végétaux pour pouvoir supprimer les herbicides et améliorer la vie microbienne des sols. Dans un premier temps, une surface oscillant entre 1 et 3% sera aménagée chaque année pendant 10 ans. A terme, 30% de la surface totale au moins sera préparée pour une transition. Un budget pour la reconstitution des vignes ainsi que la rénovation et l'entretien des murs sera alloué chaque année (ligne au budget 2023 : 330.314.600).

L'inscription au réseau écologique Lavaux (REEL) en 2023 permettra de prendre des mesures pour la promotion de la biodiversité. Le Plan de relance viti-vinicole vaudois permettra, jusqu'en 2027, de déployer des mesures structurelles de soutien à la production. Dès 2023, l'Etat soutiendra par exemple la culture bio parcellaire, la préservation des eaux souterraines, l'achat de machines pour travailler les sols ou l'acquisition de pulvérisateurs en flux tangentiel, etc.

La plantation de cépages résistants peut contribuer à la réduction des intrants chimiques. L'assortiment de ces variétés interspécifiques reste cependant limité et s'éloigne de nos habitudes gustatives. Nous devons attendre l'homologation prometteuse de nouveaux cépages aux résistances croisées. Il est imaginable de planter du raisin de table à vendre sur les bancs des marchés et des commerces locaux.

³ Rapport ProConseil du 26.01.2021

A noter que toutes ces aides et mesures profiteront à nos vigneron-ne-s-tâcheron-ne-s. Elles faciliteront la mise en œuvre et la transition, mais n'allègeront pas les charges communales.

Au printemps 2023, une nouvelle gamme d'étiquettes verra le jour. Une présence plus marquée sur les différents événements et manifestations dans la Commune permettra de faire découvrir nos vins. L'organisation de portes ouvertes et de dégustations thématiques améliorera la visibilité de nos crus auprès de notre population. La traditionnelle Mise des vins sera maintenue, s'agissant d'un événement incontournable et bien médiatisé.

La vente en gros de raisins n'est pas assez valorisante et ne couvre pas les frais de culture. La diminution de la surface encavée et les récoltes variables nous poussent à développer la vente en bouteille, plus rémunérante.

Tableau des coûts 2016-2021		Millésime						
		Moyenne (2016-2020)	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Coût Vignoble	CHF	647 925	570 336	546 855	666 184	673 793	685 776	744 607
Récolte	kg	105 647	76 134	74 592	120 374	129 677	117 741	139 279
Coût par kg		6,48	7,49	7,33	5,53	5,20	5,82	5,35
Coût vin	CHF	136 763	112 033	90 139	100 548	131 888	152 666	206 335
production Vin	Lt	58 453	47 328	26 569	41 892	79 625	71 460	90 874
Coût par litre		2,49	2,38	3,39	2,40	1,66	2,14	2,27
Revenu vignes		173 118	119 397	167 588	317 303	219 186	230 407	27 374
Revenus Vins		619 582	623 206	356 595	384 249	625 591	669 244	943 146
Autre		42 100	6 814	6 293	6 293	6 814	7 042	253 816
total		834 800	749 417	530 476	707 845	851 592	906 693	1 224 336
Résultat exercice		27 164	- 59 163	- 106 519	- 58 887	45 911	68 251	273 394

Néanmoins, le développement de la vente en bouteille reste limité et est complexe dans un marché concurrentiel. L'engagement d'un-e collaborateur-trice dévoué-e au marketing, à la commercialisation et pour l'évènementiel afin de valoriser les vins de nos domaines, serait une solution trop onéreuse.

Toutes ces mesures de transition ont déjà fait l'objet de réflexions, sont en partie appliquées et font partie du PECC - Plan énergie et climat communal, notamment les fiches n° 1, 2 et 3 de celui-ci (sous réserve de l'adoption du PAC Lavaux en ce qui concerne la vitiforesterie fiche n° 2, car actuellement seule la culture de la vigne est autorisée).

Planning et mise en œuvre

Mesures de transition	Délais
Rationalisation de la culture de la vigne (mécanisation)	Dès maintenant-10 ans
Développement de nouvelles techniques culturales	3-5 ans
Diminution des intrants chimiques et des herbicides	3-5 ans
Inscription au réseau écologique (REEL)	Dès 2023
Plantation de cépages résistants	5-10ans
Plantation de raisins de table	5 ans
Développement de la vente directe et de l'œnotourisme	Dès maintenant
Définir un planning financier, afin de maîtriser les coûts liés aux mesures de transitions	Dès maintenant

Synthèse

La Commune doit être exemplaire, mais selon nos éléments de recherche et d'analyse sur la viabilité du vignoble communal, une reconversion à la viticulture biologique va engendrer des frais supplémentaires annuels de l'ordre de CHF 80'000.- à CHF 100'000.- pour 30% de la surface et de plus de CHF 250'000.- si l'on reconvertit l'ensemble du Domaine. Il sera impossible d'avoir un équilibre financier.

De ce fait, la Commune renonce à s'engager vers un passage intégral en viticulture biologique.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le rapport-préavis N° 02/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires » et de le classer.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire remplaçante

Jean-Pierre Haenni

Martine Haefeli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023

Délégué de la Municipalité : M. Jean-René Gaillard